

Annexe B

Épreuves de promotion par avancement aux grades de caporal professionnel

L'examen de promotion est composé de 2 épreuves :

- Epreuve pratique (EMPP),
- Epreuve écrite.

Le candidat doit se présenter aux épreuves en tenue de service et, pour l'épreuve pratique, muni de sa tenue d'intervention feu complète et propre (TIB feu en référence à l'article 5 de l'AR du 30.08.2013).

Il doit se munir de sa carte d'identité pour chaque épreuve.

Epreuve pratique

L'ARI et les bouteilles sont fournis sur place.

L'épreuve pratique correspond à l'Evaluation Médicale Préventive Périodique EMPP-PPMO correspondant à l'AT4612 ou au protocole du même nom d'application pour le personnel opérationnel pompier de la ZHC approuvé par le Conseil Zonal du 20/07/2021.

Le temps pour finaliser le test de lutte contre l'incendie est de 24 minutes.

Pour le test de l'escalier, il est autorisé de saisir/s'appuyer avec la main sur la rampe, ce qui permet au participant de réaliser son test en toute sécurité.

- Sans courir (donc sans temps de flottement) ;
- A un rythme de marche constant, sans s'arrêter en cours de route ;

Les candidats qui ont réussi le test EMPP-PPMO il y a moins de deux ans à partir du 1^{er} jour de l'épreuve de promotion en sont dispensés. La date du test est indiquée sur l'attestation n° AT4612 délivrée par un centre de formation agréé pour la sécurité civile.

A l'inverse, les candidats qui réussisse l'épreuve pratique se voient délivrer l'attestation de réussite AT4612 et bénéficient de deux heures de formation continue.

Epreuve écrite

L'épreuve écrite consiste à évaluer le candidat caporal en tant que collaborateur opérationnel (fonction de base) et dirigeant opérationnel responsable sur le terrain pour un petit groupe de collaborateurs (max.3) afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de manière effective, efficiente et surtout la plus sécurisée possible.

Il doit démontrer sa capacité, au travers un questionnaire, de :

- Connaître le matériel et les méthodes (techniques) de travail,
- Décider de la méthode de travail optimale et de l'ordre adéquat des travaux à effectuer,
- Choisir le matériel et les méthodes à utiliser, dans le cadre de sa mission et des procédures opérationnelles convenues,
- Diriger et guider les collaborateurs directs au cours de l'intervention et "traduire" les instructions des supérieurs aux collaborateurs,
- Prendre les mesures de sécurité adéquates et donner aux collaborateurs les instructions de sécurité adaptées,
- Comprendre des briefings opérationnels.